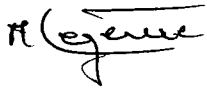
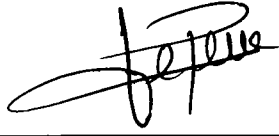
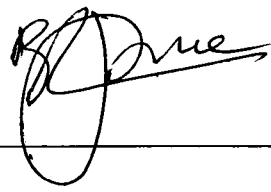


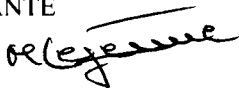
Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRASSE - 0603 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/06/2025 - B2025/001883 - 1995 B 00034 - 399 709 450 - 3G EXPERTISES

S.A.R.L “3 G EXPERTISES”
au Capital de 7 622.45 €
Siège Social: Rue ALPHONSE DAUDET
LE HAUT SARTOUX
06560 VALBONNE
RCS GRASSE B 399 709 450
N° Siret: 399 709 450 00015

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2025

Nom, Prénom, Domicile des Associés	Nombre De parts	Nombre de voix	Signature
Mme LEJEUNE Miriam 1 Place Marcel Pagnol 06560 VALBONNE	17	17	
Mme LEJEUNE Estelle 71 Av de Verdun 71000 MACON	15	15	
Mr LEJEUNE Jean Paul 1 Place Marcel Pagnol 06560 VALBONNE	18	18	
Mr LEJEUNE Bastien 24 AV SIDI BRAHIM 06130 GRASSE	50	50	
TOTAL	100	100	

LA GERANTE



S.A.R.L "3 G EXPERTISES"
au Capital de 7 622.45 €
Siège Social: Rue ALPHONSE DAUDET
LE HAUT SARTOUX
06560 VALBONNE
RCS GRASSE B 399 709 450
N° Siret: 399 709 450 00015

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31.12.2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale, afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 16 des Statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant cet exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe ;
- Le texte des Résolutions soumises à votre approbation.

Le Compte de Résultat fait apparaître un déficit de 8 857 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux Statuts comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

La société a généré un chiffre d'affaires hors taxes de **239 297 €** et dégagé un déficit de **8 857€**.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à **254 446 €**, soit 106.33 % du chiffre d'affaires hors taxes.

II - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Aucune convention susceptible de tomber sous le coup de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 n'est venue à la connaissance de la Gérance.

fel

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit, le déficit de l'exercice de **8 857 €** comme suit :

- Report à nouveau créiteur pour **8 857 €**

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau créiteur est de 168 413 €.

La collectivité des associés reconnaît en outre :

Qu'il a été distribué les dividendes suivants en 2021 :

Associé	Nombre de Part	Dividendes Brut	Montant FLAT TAX 30 %	Dividendes Net
PENET épouse LEJEUNE Miriam	17 parts	1 700 €	510 €	1 190 €
LEJEUNE Estelle	15 parts	1 500 €	450 €	1 050 €
LEJEUNE Bastien	50 parts	5 000 €	1 500 €	3 500 €
LEJEUNE Jean-Paul	18 parts	1 800 €	540 €	1 260 €
TOTAL	100 Parts	10 000 €	3 000 €	7 000 €

Il n'y a pas eu de distribution de dividende les autres années.

Nous souhaitons que ces diverses dispositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à la Gérance, quitus de sa Gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Gérance

re Lejeune

S.A.R.L “3 G EXPERTISES”
au Capital de 7 622.45 €
Siège Social: Rue ALPHONSE DAUDET
LE HAUT SARTOUX
06560 VALBONNE
RCS GRASSE B 399 709 450
N° Siret: 399 709 450 00015

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 13 MAI 2025**

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, savoir :

Total du bilan : 235 118 €
Total des produits d'exploitation : 243 739 €
Total des charges d'exploitation : 254 446 €
Résultat d'exploitation : - 10 708 €
Résultat net : - 8 857 €

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne Quitus de sa gestion à Madame Miriam LEJEUNE, gérante, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.2024, soit un déficit de 8 857 €, comme suit :

- Report à nouveau créateur pour 8 857 €

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau créateur est de 168 413 €.

oel

La collectivité des associés reconnaît en outre :

Qu'il a été distribué les dividendes suivants en 2021 :

Associé	Nombre de Part	Dividendes Brut	Montant FLAT TAX 30 %	Dividendes Net
PENET épouse LEJEUNE Miriam	17 parts	1 700 €	510 €	1 190 €
LEJEUNE Estelle	15 parts	1 500 €	450 €	1 050 €
LEJEUNE Bastien	50 parts	5 000 €	1 500 €	3 500 €
LEJEUNE Jean-Paul	18 parts	1 800 €	540 €	1 260 €
TOTAL	100 Parts	10 000 €	3 000 €	7 000 €

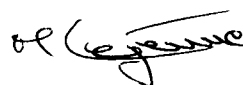
Il n'y a pas eu de distribution de dividende les autres années.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérante, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

Fait à LE HAUT DE SARTOUX, le 13 Mai 2025

LEJEUNE Miriam



S.A.R.L “3 G EXPERTISES”
au Capital de 7622.45 €
Siège Social: Rue ALPHONSE DAUDET
LE HAUT SARTOUX
06560 VALBONNE
RCS GRASSE B 399 709 450
N° Siret: 399 709 450 00015

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 13 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le treize mai,
A dix huit heures trente,
Au siège social.

Les associés de la société sus-nommée se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2024

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50
QUITUS A LA GERANCE
AFFECTATION DU RESULTAT
POUVOIRS A CONFERER

La séance est ouverte sous la présidence de Madame MIRIAM PENET épouse LEJEUNE, gérante en exercice, laquelle constate qu'est également présent, en dehors d'elle-même, propriétaire de 17 parts, ci de 82 à 98,

- *Mademoiselle ESTELLE LEJEUNE, propriétaire de 15 parts, ci de 16 à 30,
- *Monsieur BASTIEN LEJEUNE, propriétaire de 50 parts, ci de 1 à 15 et de 31 à 65,
- *Monsieur JEAN-PAUL LEJEUNE, propriétaire de 18 parts, ci de 66 à 81 et de 99 à 100.

et que le total des parts sociales, présentes ou représentées, est de 100 parts, ci de 001 à 100.
Soit la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, la Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des parts sociales.

oel

Puis, elle dépose sur le bureau de l'Assemblée, les documents nécessaires aux délibérations, étant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il leur est donné acte, notamment :

- * Les comptes annuels dressés au 31 décembre 2024 ;
- * Le rapport de gestion de la gérance ;
- * Le texte des résolutions proposées.

Il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion en invitant les Associés à examiner une nouvelle fois les comptes annuels. Un échange de vues intervient, au cours duquel le président fournit tous renseignements et explications complémentaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, examiné les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, savoir :

Total du bilan : 235 118 €
Total des produits d'exploitation : 243 739 €
Total des charges d'exploitation : 254 446 €
Résultat d'exploitation : - 10 708 €
Résultat net : - 8 857 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne Quitus de sa gestion à Madame Miriam LEJEUNE, gérante, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent de se prononcer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.2024, soit un déficit de 8 857 €, comme suit :

- Report à nouveau créditeur pour 8 857 €

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau créditeur est de 168 413 €.

rel

La collectivité des associés reconnaît en outre :

Qu'il a été distribué les dividendes suivants en 2021 :

Associé	Nombre de Part	Dividendes Brut	Montant FLAT TAX 30 %	Dividendes Net
PENET épouse LEJEUNE Miriam	17 parts	1 700 €	510 €	1 190 €
LEJEUNE Estelle	15 parts	1 500 €	450 €	1 050 €
LEJEUNE Bastien	50 parts	5 000 €	1 500 €	3 500 €
LEJEUNE Jean-Paul	18 parts	1 800 €	540 €	1 260 €
TOTAL	100 Parts	10 000 €	3 000 €	7 000 €

Il n'y a pas eu de distribution de dividende les autres années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à la gérante, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

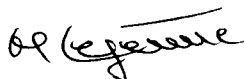
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la présidente lève la séance à dix-neuf heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal, signé de tous les associés présents, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

La Gérante
MME. LEJEUNE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 235 118 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 245 589** euros et un total **charges de 254 446** euros, dégageant ainsi un résultat de **-8 857** euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

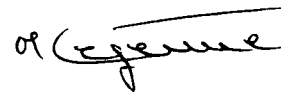
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

de Legasse

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 235 118 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 245 589 euros
 - un total charges de 254 446 euros
 - dégage un résultat de -8 857 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2024
- finit le 31/12/2024
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de SARL 3G EXPERTISES avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

de Legrand

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : RUE ALPHONSE DAUDET		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 9 9 7 0 9 4 5 0 0 0 0 1 5		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122024						
		N-1 31122023						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	359	AC	359		
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	52 831	AS	50 646	2 185	197
		Autres immobilisations corporelles	AT	54 909	AU	45 257	9 651	17 318
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	521	BI		521	521	
TOTAL (II)		BJ	108 620	BK	96 262	12 358	18 036	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			150
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	42 851	BY		42 851	50 855
		Autres créances (3)	BZ	4 030	CA		4 030	5 192
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	95 589	CE		95 589	95 589
Disponibilités		CF	80 290	CG		80 290	76 121	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			829	
	TOTAL (III)	CJ	222 760	CK		222 760	228 736	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	331 381	IA	96 262	235 118	246 772	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	521	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL 3G EXPERTISES		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7.622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	851	851
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	3 200	3 200
	Report à nouveau	DH	177 270	170 552
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 857)	6 718
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	180 086	188 943
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	13	13
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 987	3 115
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 010	24 964
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	27 022	29 736	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	55 032	57 829
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	235 118	246 772
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 032	57 829
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES							Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	239 297	FH		FI	239 297	
		FJ	239 297	FK		FL	239 297	
	Chiffres d'affaires nets*						270 540	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 442	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	243 739	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	104 094	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	663	
	Salaires et traitements *					FY	98 641	
	Charges sociales (10)					FZ	43 236	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	7 812
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	4 442
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	6
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	254 446
	opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	(10 708)
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH	6 991	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	1 850	
	Différences positives de change					GM	381	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
	Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	1 850	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	381	
	Différences négatives de change					GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	1 850	
						GW	381	
							(8 857)	
							7 372	

[illegible]

Désignation de l'entreprise **SARL 3G EXPERTISES**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
						3			
						Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Prais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	359	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions								
	Sur sol propre [Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
	Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3	KS	50 697	KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3 440	KW		KX		
	Matériel de transport *		KY	43 056	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	8 413	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	105 606	LO		LP			
						2 134			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M		8T				
	Autres participations	8U	8V		8W				
	Autres titres immobilisés	1P	1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	521	1V				
	TOTAL IV	LQ	521	LR	LS				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	106 486	ØH	ØI	2 134			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Dénominations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3	
								4	
INCORP.	Prais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	359	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		LZ		
	Constructions								
	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC		
	Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF		
	Inst. gales, agents et am. des constructions	IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK	52 831	ML		
	Autres								
	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU	MM		MN	3 440	MO		
	Matériel de transport	IV	MP		MQ	43 056	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS		MT	8 413	MU		
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		NA		NB		
Avances et acomptes	NC	ND		NE		NF			
	TOTAL III	IY	NG	NH	107 740	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW				
	Autres participations	IO	ØX	ØY	ØZ				
	Autres titres immobilisés	II	2B	2C	2D				
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F	521	2G			
	TOTAL IV	I3	NJ	NK	521	2H			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	ØL	108 620	ØM			

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 1 1 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY	359	EL		EM		EN	359	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK	359	RM		RN		RO	359	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	50 501	QA	145	QB		QC	50 646	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 440	QE		QF		QG	3 440	
	Matériel de transport		QH	27 549	QI	6 861	QJ		QK	34 411	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	6 602	QM	805	QN		QO	7 407	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	88 091	QV	7 812	QW		QX	95 903	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	88 451	ØP	7 812	ØQ		ØR	96 262	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)					
						NZ					
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP	SR				

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4O	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	4 442 6U	6V	4 442 6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	4 442 TY	TZ	4 442 UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	4 442 UB	UC	4 442 UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	4 442
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES		Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES	
		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2
			A plus d'un an 3
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations	UL	UM
	Prêts (1) (2)	UP	UR
	Autres immobilisations financières	UT	UV
	Clients douteux ou litigieux	VA	1 980
	Autres créances clients	UX	40 871
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 000
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	143
	Etat et autres collectivités publiques	VM	
	Impôts sur les bénéfices	VB	737
Taxe sur la valeur ajoutée	VN		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP		
Divers	VC		
Groupe et associés (2)	VR	150	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS		
Charges constatées d'avance	VT	47 403	
TOTAUX		VU	47 403
RENOIS	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	
CADRE B		ETAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an ou plus 2
			A plus d'1 an et 5 ans ou plus 3
			A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 987
Personnel et comptes rattachés		8C	11 870
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 682
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 138
	Obligations cautionnées	VX	
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	321
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	13
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 022
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
TOTAUX		VY	55 032
RENOIS	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
			13
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

de Cayenne

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
		Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quaterdecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)	L5			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)	YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)	YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)	YC
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)	YD
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	
					XO	

Désignation de l'entreprise SARL 3G EXPERTISES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	8 857	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	8 857	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	6 527	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	170 552	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	6 718		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZE					
						Report à nouveau		ZF					
								ZG	177 270				
				TOTAL I ØF	177 270					TOTAL II ZH	177 270		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	16 745		XQ	17 304		17 019				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	3 200		3 205				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	83 590		89 137				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	104 094		109 361				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	618		610				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS			9Z	45		23				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	663		633				
						YY	48 618		51 453				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YZ	3 333		4 065				
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					ØB	92 512						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *					ØS							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ZK		%		%			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Al Capone

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES** Néant ☐**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1					
2					
3					
4					
5					
6 Cf. état 2059A-Détail...					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *							
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments							
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

M. C. J. J. J. J. J.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

of Conference

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 3G EXPERTISES**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,80 % ☒.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

et Ceyssane

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ - ② + ③ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	A 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3					
à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

H. Geyssier

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3G EXPERTISES		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012024	et clos le : 31122024	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	COPIE CERTIFIÉE	YP 2
dont apprentis	CONFORME	YF
dont handicapés	<i>[Signature]</i>	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	239 297
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	239 297
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	4 179
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	82 418
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	86 598
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 152 699
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	152 699
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	239 297
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 39970945000015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G EXPERTISES

ADRESSE (voie) RUE ALPHONSE DAUDET

LE HAUT SARTOUX

CODE POSTAL 06560

VILLE VALBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4
Totalisation	P5	4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Totalisation	P6	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille PENET Prénom(s) MIRIAM
 Nom d'usage LEJEUNE % de détention 17,00 Nb de parts ou actions 17
 Naissance : Date 03101948 N° département 99 Commune RADES Pays TUNISIE
 Adresse : N° 1 Voie PLACE MARCEL PAGNOL
 Code postal 06560 Commune VALBONNE Pays FRANCE

Titre (2) MLE Nom de famille LEJEUNE Prénom(s) ESTELLE
 Nom d'usage BRET % de détention 15,00 Nb de parts ou actions 15
 Naissance : Date 31051975 N° département 95 Commune PONTOISE Pays FRANCE
 Adresse : N° 71 Voie AVENUE DE VERDUN
 Code postal 71000 Commune MACON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 39970945000015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G EXPERTISES

ADRESSE (voie) RUE ALPHONSE DAUDET

LE HAUT SARTOUX

CODE POSTAL 06560

VILLE

VALBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100
Totalisation	P5	4	Totalisation	P6	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie COPIE CERTIFIÉE
 Code postal Commune CONFORME Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LEJEUNE Prénom(s) JEAN PAUL
 Nom d'usage % de détention 18,00 Nb de parts ou actions 18
 Naissance : Date 02111947 N° département 78 Commune LES MUREAUX Pays FRANCE
 Adresse : N° 1 Voie PLACE MARCEL PAGNOL
 Code postal 06560 Commune VALBONNE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille LEJEUNE Prénom(s) BASTIEN
 Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance : Date 24031960 N° département 95 Commune PONTOISE Pays FRANCE
 Adresse : N° 379 Voie AVENUE MAX CHAMINADAS
 Code postal 06270 Commune VILLENEUVE-LOUBET Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 39970945000015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3G EXPERTISES

ADRESSE (voie) RUE ALPHONSE DAUDET LE HAUT SARTOUX

CODE POSTAL 06560 VILLE VALBONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	359					359
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	359					359
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	50 697		2 134			52 831
	Instal., agencement, aménagement divers	3 440					3 440
	Matériel de transport	43 056					43 056
	Matériel de bureau, mobilier	8 413					8 413
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 606		2 134			107 740
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	521					521
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	521					521
TOTAL		106 486		2 134			108 620

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

de *Ceyenne*

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	359			359
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	359			359
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	50 501	145		50 646
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 440			3 440
	Matériel de transport	27 549	6 861		34 411
	Matériel de bureau, mobilier	6 602	805		7 407
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 091	7 812		95 903
TOTAL		88 451	7 812		96 262

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

reception

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2024

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES			
	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	521	521	
Clients douteux ou litigieux	1 980	1 980	
Autres créances clients	40 871	40 871	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 000	3 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	143	143	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	737	737	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	150	150	
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	47 403	47 403	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2024

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES			
	31/12/2024	1 an au plus	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 987	1 987	
Personnel et comptes rattachés	11 870	11 870	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 682	6 682	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	7 138	7 138	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	321	321	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés (2)	13	13	
Autres dettes	27 022	27 022	
Dette représentative de titres empruntés			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES	55 032	55 032	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		6 527
Dettes fiscales et sociales		6 527
PROV CP A PAYER	5 414	
CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYE	1 113	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

ol Capetane

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
de Legex

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice				7 622,45
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice				7 622,45

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
re Geyme